

OPÉRATION FAÇADES

À partir du 1^{er} septembre 2025

La Communauté de Communes Thelloise, à travers son Programme Local de l'Habitat (PLH), a souhaité engager une action spécifique pour améliorer l'esthétique des centres-bourgs en instaurant une « Opération façades ». Cette action vise l'amélioration du parc d'habitat privé résidentiel et plus particulièrement les façades des biens.

Objectifs de l'opération

- ✓ Préserver le patrimoine ancien existant ;
- ✓ Valoriser l'image des villages et villes ;
- ✓ Mettre en avant l'architecture d'origine des bâtiments ;
- ✓ Obtenir un nouvel effet visuel rapide et bénéfique sur le long terme ;
- ✓ Inciter la population à améliorer son cadre de vie.

Conditions :

- ★ Etre propriétaire de son habitation
- ★ Habitation située sur le territoire de la Thelloise
- ★ Habitation construite avant 1949
- ★ Façade implantée à l'alignement de la rue

Sans condition de ressources



Sont exclus les résidences secondaires, les commerces, les équipements publics et les annexes (dépendances, garages).

BÉNÉFICIEZ

- ↳ d'un accompagnement par un architecte conseil du CAUE
- ↳ d'une participation financière par la collectivité

Formulaire de demande et règlement

<https://www.thelloise.fr/> ✨ logement@thelloise.fr

